



**MESSAGE IMPORTANT AUX PARTICIPANTS
DU COURS MISE À JOUR EN FISCALITÉ - 2002
DES DATES SUIVANTES:
5-7-12 NOVEMBRE 2002**

**INDEXATION DU RÉGIME FÉDÉRAL POUR 2003:
LES CHIFFRES SONT PUBLIÉS**

Veillez trouver ci-bas le lien vous menant vers les pages B-2, B-3, B-5, B-7, B-8 et B-41 qui vous fournissent les paramètres fiscaux pour 2003 qui viennent tout juste d'être publiés par le ministère des Finances du Canada.

Veillez les imprimer, percer 3 trous et les insérer aux bonnes places dans votre cartable.

Salutations sincères,

Yves Chartrand, M. Fisc,

N.B. Lorsque nous obtiendrons les chiffres officiels du côté du gouvernement du Québec pour 2003, nous vous les ferons parvenir sans autre délai.

- [Pages modifiées du Chapitre B de Mise à jour en fiscalité 2002 version pour les comptables](#)

[Retour à la page d'accueil du CQFF](#)

Dernière modification : 06/05/04

1.2 Paliers d'imposition prévus au fédéral - 2003

Pour l'année 2003, les paliers d'imposition au fédéral pour les particuliers seront les suivants (sous réserve de modifications possibles lors du prochain budget) :

Tableau 2

Revenu imposable	Impôt
0 à 32 183 \$	16 %
32 183 \$ et plus	5 149 \$ + 22 % sur les prochains 32 185 \$
64 368 \$ et plus	12 230 \$ + 26 % sur les prochains 40 280 \$
104 648 \$ et plus	22 703 \$ + 29 % sur le reste

N.B. Paliers d'imposition applicables sans tenir compte de l'abattement de 16,5% pour les résidents du Québec.

Par rapport à 2002, les paliers d'imposition prévus pour 2003 montrent la seule modification suivante, à savoir :

- i) L'indexation à l'inflation (voir plus loin à ce sujet) sera de 1,6 %.

1.3 Rappel sur les paliers d'imposition minimums garantis pour 2004

Tel que nous l'avions précisé dans le cours Mise à jour en fiscalité – 2000 (à la page B-3), le mini-budget de Paul Martin du 18 octobre 2000 (i.e. juste avant le déclenchement des élections fédérales) avait déjà prévu des paliers d'imposition minimums garantis pour 2004 et ce, si l'indexation à l'inflation ne les avait pas déjà amenés à ce seuil. Ainsi, à moins d'un virage à 180° par le gouvernement fédéral, les paliers d'imposition de 31 677 \$, 63 354 \$ et 103 000 \$ en 2002 atteindront un minimum de 35 000 \$, 70 000 \$ et 113 804 \$ en 2004 (à moins que l'indexation à l'inflation des paliers de 2004 les amène à un seuil encore

plus élevé ce qui semble absolument impensable ; en effet, il faudrait une inflation galopante de type "brésilienne" ou "argentine" d'ici septembre 2003 pour envisager un tel scénario!!!).

Tableau 3
Paliers d'imposition minimums "garantis" pour 2004
dans le mini-budget du 18 octobre 2000

Revenu imposable	Impôt
0 à 35 000 \$	16 %
35 000 \$ et plus	5 600 \$ + 22 % sur les prochains 35 000 \$
70 000 \$ et plus	13 300 \$ + 26 % sur les prochains 43 804 \$
113 804 \$ et plus	24 689 \$ + 29 % sur le reste

N.B. 1) Paliers d'imposition applicables sans tenir compte de l'abattement de 16,5% pour les résidents du Québec.

2) Voir aussi la section 1.4.2 du présent chapitre sur les montants minimums garantis à l'égard de certains crédits personnels.

1.4 Indexation du régime fiscal fédéral pour 2002 et 2003

Comme vous le savez, l'indexation à l'inflation du régime fiscal fédéral est de retour depuis l'année 2000. Le facteur d'indexation fut de 1,4 % en 2000 et 2,5 % en 2001. Pour 2002, le facteur d'indexation a été de 3 %. En 2003, le facteur d'indexation sera de 1,6 %.

Le facteur d'indexation d'une année d'imposition donnée qui commence le 1^{er} janvier correspond au changement en pourcentage de l'IPC (l'indice des prix

1.4.1 Paramètres sujets à l'indexation : 2001 à 2003

Tableau 4

	Seuils pour 2001	Seuils pour 2002	Nouveaux seuils pour 2003
• Montant personnel de base	7 412	7 634	7 756
• Montant pour conjoint et équivalent du montant pour conjoint (personne à charge admissible)	6 294	6 482	6 586
• Seuil du revenu net	629	649	659
• Seuil du revenu imposable au-delà duquel le taux de 22% s'applique	30 754	31 677	32 183
• Seuil du revenu imposable au-delà duquel le taux de 26% s'applique	61 509	63 354	64 368
• Seuil du revenu imposable au-delà duquel le taux de 29% s'applique	100 000 \$	103 000	104 648
• Montant pour personne déficiente à charge	3 500	3 605	3 663
• Seuil du revenu net	4 966	5 115	5 197
• Montant pour aidants naturels	3 500	3 605	3 663
• Seuil du revenu net	11 953	12 312	12 509
• Montant en raison de l'âge	3 619	3 728	3 787
• Seuil du revenu net	26 941	27 749	28 193
• Montant pour personnes handicapées	6 000	6 180	6 279
• Montant pour frais médicaux (MFM)			
• Plafond de 3% du revenu net	1 678	1 728	1 755
• Supplément du MFM remboursable	520	535	544
• Seuil des gains minimums	2 598	2 676	2 719
• Seuil du revenu familial net	19 705	20 296	20 621
• Seuil du remboursement de la prestation de la Sécurité de la vieillesse	55 309	56 968	57 879
• Crédit pour taxe sur les produits et services			
• Maximum pour les adultes (à partir de juillet)	207	213	216
• Maximum pour les enfants (à partir de juillet)	109	112	114
• Supplément pour célibataire (à partir de juillet)	109	112	114
• Seuil progressif du supplément pour célibataire (à partir de juillet)	6 710	6 911	7 022
• Seuil du revenu familial net	26 941	27 749	28 193
• Prestation fiscale canadienne pour enfants		Voir la section 1.5	Voir la section 1.5

Source : Ministère des Finances du Canada

de la Prestation nationale pour enfants (PNE) qui accorde une aide supplémentaire aux familles à faible revenu.

L'indexation des prestations à l'inflation (3,0 % en juillet 2002 et 1,6 % à compter de juillet 2003) continuera à bénéficier aux familles.

De plus, les seuils à partir desquels ces prestations commencent à diminuer ont aussi été indexés de telle sorte que les familles conserveront une part plus importante de leur prestation et ce, jusqu'à des niveaux de revenu familial plus élevé.

Le tableau suivant résume les modifications aux montants. **Veillez aussi consulter le Chapitre A où vous y trouverez un tableau très détaillé sur la prestation fiscale pour enfants avec les montants mensuels pour des familles de 1 à 5 enfants pour divers niveaux de revenu familial atteignant jusqu'à 150 000 \$.**

Tableau 6

Montants des prestations et des seuils de récupération de la Prestation fiscale canadienne pour enfants		
	Depuis juillet 2002	À compter de juillet 2003
(dollars, sauf indication contraire)		
Prestation de base		
Montant de base	1 151	1 169
Prestation additionnelle pour le troisième enfant	80	82
Prestation additionnelle pour un enfant de moins de sept ans	228	232
Taux de réduction (un enfant, plus d'un enfant)	2,5% / 5%	2,5% / 5%
Seuil de revenu familial où début la réduction de la prestation de base	32 960 \$	33 487 \$
Supplément de la PNE pour les familles à faibles revenus		
Premier enfant	1 293	1 313
Deuxième enfant	1 087	1 104
Troisième enfant	1 009	1 026
Taux de réduction approximatif (1 enfant, 2 enfants, 3 enfants et plus)	12,2% / 22,5% / 32,1%	12,2% / 22,5% / 32,1%
Seuil de revenu familial où début la réduction du Supplément	22 397	22 755
Prestation totale maximale		
Premier enfant	2 444	2 482
Deuxième enfant	2 238	2 273
Troisième enfant	2 240	2 277

Source : Ministère des Finances du Canada

Tableau 12
Paliers d'imposition au fédéral et au provincial – 2002
et taux prévus pour 2003 (voir note 1)

FÉDÉRAL

Paliers d'imposition	Paliers d'imposition prévus (voir note 1)	Fiducies testamentaires		Fiducies entre-vifs créées après le 18 juin 1971	
		2002	2003	2002	2003
0 à 31 677 \$	0 à 32 183 \$	16%	16%	29%	29%
31 678 \$ à 63 354 \$	32 184 \$ à 64 368 \$	22%	22%	29%	29%
63 355 \$ à 103 000 \$	64 369 \$ à 104 648 \$	26%	26%	29%	29%
103 001 \$ et plus	104 649 \$ et plus	29%	29%	29%	29%

Note du CQFF : 1) Au fédéral, n'oubliez pas qu'il existe un abattement de 16,5% de l'impôt fédéral de base pour les résidents du Québec (cela inclut aussi les fiducies).

PROVINCIAL

Paliers d'imposition	Paliers d'imposition prévus	Fiducies testamentaires		Fiducies entre-vifs Créées après le 18 juin 1971	
		2002	2003	2002	2003
0 à 26 700 \$	0 à _____ \$	16%	16%	20%	20%
26 701 \$ à 53 405 \$	_____ \$ à _____ \$	20%	20%	20%	20%
53 406 \$ et plus	_____ \$ et plus	24%	24%	24%	24%